

Évolution des fonds propres consolidés

L'évolution des fonds propres consolidés se présente comme suit:

CHF 1000	Capital social	Réserves issues du capital	Réserves issues du bénéfice		Intérêts non contrôlants	Total
			Réserves de conversion de devises cumulées	Bénéfices non distribués		
Situation au 01.01.2017	60 066	74 310	438	303 639	456	438 975
Différences de conversion de devises	-	-	-770	-	23	-747
Variations provenant des couvertures de flux de trésorerie	-	-	190	-	-	190
Goodwill investissements	-	-	-	-94 133	-	-94 133
Intérêts non contrôlants au capital de sociétés acquises et rachat des intérêts non contrôlants	-	-	-	-	1 249	1 249
Transactions avec actionnaires	-	-	-	1 514	-	1 514
Dividende 2016 versé en 2017	-	-	-	-3 003	-	-3 003
Perte de l'exercice 2017	-	-	-	-109 998	-346	-110 344
Situation au 31.12.2017	60 066	74 310	-332	98 019	1 382	233 701
Différences de conversion de devises	-	-	289	-	-35	254
Variations provenant des couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	18	-	18
Goodwill désinvestissements	-	-	-	13 846	-	13 846
Changement de périmètre de consolidation	-	-	-	-150	-	-150
Goodwill investissements	-	-	-	-341	-	-341
Intérêts non contrôlants au capital de sociétés acquises et rachat des intérêts non contrôlants	-	-	-	-	-14	-14
Perte de l'exercice 2018	-	-	-	-190 443	10	-190 433
Situation au 31.12.2018	60 066	74 310	-43	-79 069	1 343	56 881

Dans les réserves issues du bénéfice sont compris 39,5 millions de CHF (année précédente: 39,5 millions de CHF) de réserves légales générales (y compris la réserve d'apport en capital) de MCH Group SA et de ses filiales qui ne peuvent actuellement pas être distribuées. Les fonds propres en cas d'activation théorique de la valeur comptable nette du goodwill à hauteur de 64,2 millions de CHF (année précédente: 85,0 millions de CHF) sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés, au point 16.

Le capital social est divisé en 6'006'575 actions nominatives (année précédente: 6'006'575 actions nominatives) d'une valeur nominale de 10 CHF. Le plafond pour l'inscription au registre des actionnaires est de 5% par actionnaire. Ce plafond ne s'applique pas aux cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et de Zurich ni à la ville de Zurich.

La valeur fiscale par action est de 19,95 CHF au 31 décembre 2018 (année précédente: 66,30 CHF).